

CONSEIL MUNICIPAL DU 12 SEPTEMBRE 2022

LISTE DES DÉLIBÉRATIONS

Le Conseil Municipal de Saint-Pierre-La-Noue s'est réuni à la salle du Conseil de la Mairie de Saint-Germain-de-Marencennes en session ordinaire, le lundi 12 septembre 2022 à 20h00.

Nombre de présents : 14	Nombre d'absents : 6
Nombre d'absents représentés : 3	

Liste des délibérations examinées :

Procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 20 juin 2022.

Le procès-verbal de la séance du 20 juin 2022 est arrêté avec 2 abstentions (M. Malterre – porteur 1 pouvoir) et 15 voix pour.

Procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 27 juin 2022.

M. Malterre indique ne pas prendre part au vote pour M. Morenne. **Le procès-verbal de la séance du 27 juin 2022 est arrêté avec 1 voix contre (M. Malterre) et 15 voix pour.**

Procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 25 juillet 2022.

M. Malterre indique ne pas prendre au vote en son nom et celui de M. Morenne. **Le procès-verbal de la séance du 25 juillet 2022 est arrêté avec 1 voix contre (M. Kamp) et 14 voix pour.**

Délibération n°2022-08-01 : Demande de subvention pour la VC4

Description : Autoriser Monsieur le Maire à demander une subvention au Conseil Départemental au titre de la voirie accidentogène pour la réfection de la voirie VC4 reliant St-Germain-de-Marencennes et Les Chaumes de Péré. Le montant sollicité pour cette subvention est de 23 107.59 €.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Délibération n°2022-08-02 : Demande de mise à disposition à titre gracieux d'une salle communale

Description : Autoriser l'association Interbio qui vise à promouvoir le bio et le local dans la région Nouvelle-Aquitaine à disposer de la Maison du Village à Péré à titre gracieux le mercredi 14 décembre prochain de 13h00 à 17h00 pour leur réunion de sensibilisation.

La délibération est adoptée avec 7 abstentions (Mme Yvon – porteur 1 pouvoir, M. Ravon, M. Kamp, M. Malterre – porteur 1 pouvoir, M. Santolini) et 10 voix pour.

Délibération n°2022-08-03 : Ancien bâtiment de la poste – déclassement du domaine public et désaffectation à l'usage direct du public

Description : à titre rétroactif, décline du domaine public l'ancien bâtiment de la Poste au 10 rue de la Poste et constate la désaffectation à l'usage direct du public.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Délibération n°2022-08-04 : Ancien bâtiment de la poste – constatation d'un oubli dans l'acte de vente et mandatement du notaire

Description : constate l'oubli d'une parcelle dans l'acte notarié de la vente du bâtiment de La Poste au 10 rue de la Poste et mandate Maître Borde en charge de la vente d'effectuer l'acte rectificatif à titre gracieux.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Le procès-verbal de cette séance sera disponible dans la semaine suivante son approbation lors du prochain Conseil Municipal.

Vous pourrez le retrouver sur notre site internet www.saintpierrelanoue.fr ou en consultation papier à la Mairie de St-Pierre-la-Noue aux jours et horaires habituels d'ouverture.